FLAVESCENCE DORÉE EN VITICULTURE BIOLOGIQUE









LA FLAVESCENCE DORÉE, C'EST QUOI?

La flavescence dorée est une maladie incurable qui se propage de manière épidémique. Elle est causée par un phytoplasme (une bactérie sans paroi) qui, après s'être multiplié dans le phloème (vaisseau transportant la sève élaborée), va causer le dépérissement du cep de vigne. Ce phytoplasme est véhiculé et transmis par un insecte : la cicadelle de la flavescence dorée.

RESPECTER LA LUTTE OBLIGATOIRE

La flavescence dorée est une maladie de quarantaine car incurable et très contagieuse. Elle est donc soumise à une lutte obligatoire et collective.

LUTTER COLLECTIVEMENT

Des campagnes de prospections sont organisées par la FREDON*, les FDGDON*, et mises en œuvre sur le terrain par les GDON*, afin d'assurer la surveillance du territoire. En parallèle, chaque viticulteur est en charge de la prospection dans ses propres parcelles.

Certains secteurs couverts par un GDON peuvent bénéficier d'un « aménagement de la lutte insecticide » correspondant à une adaptation du nombre de traitements obligatoires.

Pour savoir si votre commune est couverte par un GDON ou si vous envisagez d'en créer un, vous pouvez contacter votre FDGDON ou vous rendre sur le site internet de la FREDON Occitanie:

www.fredonoccitanie.com

Chaque viticulteur est dans l'obligation de :

- 🎋 **Réaliser les traitements insecticides** afin de maîtriser les populations de cicadelles vectrices.
- Prospecter et déclarer auprès des FDGDON, la FREDON Occitanie ou du SRAL*.
- Arracher rigoureusement les ceps atteints par la flavescence dorée.

SURVEILLER LES POPULATIONS DE CICADELLES

Pour se propager, la flavescence dorée a besoin d'un vecteur qui véhicule le phytoplasme et le transmet aux ceps encore sains. Ce vecteur est la cicadelle de la flavescence dorée : *Scaphoideus titanus*.

Cette cicadelle est observable dès le mois de mai. Elle se trouve principalement sur la face inférieure des feuilles situées sur les pampres et dans la partie basse du cœur de cep. Même si la cicadelle passe par différents stades larvaires, elle est facilement reconnaissable grâce aux deux points noirs toujours présents à l'extrémité de son abdomen.









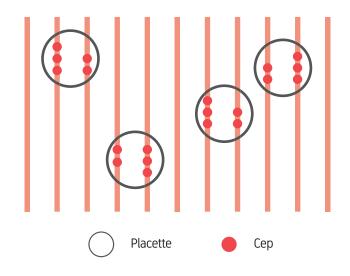
PROTOCOLE DE COMPTAGE DES CICADELLES

1 • Identifiez quatre placettes à différents endroits de la parcelle.

Chacune des placettes est constituée de 5 ceps. Les comptages se font exclusivement sur la face inférieure des feuilles de vigne.

Seuls la partie basse du cœur de cep et quelques pampres sont regardés.

- 2 Retournez cinq feuilles par cep et dénombrez les cicadelles de la flavescence dorée.
- *3 Réalisez ce comptage sur les cinq ceps de la placette pour obtenir un comptage sur 25 feuilles.
- 4 Réalisez le comptage sur les 4 placettes afin d'obtenir un comptage total sur 100 feuilles.



PROSPECTION ET ARRACHAGE

La prospection du vignoble est l'identification des ceps contaminés afin de pouvoir les arracher et ainsi limiter la propagation de la maladie. Il est important de prendre le temps d'observer et de marquer l'ensemble des souches suspectes.

- 🍁 Quand : de fin juillet à mi-octobre quand les symptômes sont les plus marquants.
- ♠ Où : sur chaque parcelle.
- * Comment : rang par rang en prenant soin d'observer les symptômes.

En cas de doute : demandez un avis extérieur. Si le doute persiste, arrachez la souche : « Il vaut mieux prévenir que guérir ».

→ Un cep contaminé non arraché peut donner une dizaine de ceps contaminés l'année suivante.





Rougissement des cépages rouges et jaunissement des cépages blancs





Port retombant, absence d'aoûtement ou aoûtement partiel





Enroulement vers la face inférieure des feuilles

Flétrissement des grappes

TRAITER AVEC LE PYRÈTHRE NATUREL

- * Le pyrèthre naturel est la seule substance active homologuée en Agriculture Biologique dans la lutte contre la flavescence dorée. Il agit sur les larves par contact, il est donc primordial de soigner la qualité de pulvérisation afin que le produit arrive là où sont localisées les cicadelles. De la même manière, un épamprage soigneux avant traitement est indispensable.
- En périmètre de lutte obligatoire, le nombre de traitements insecticides ainsi que les dates précises de traitement sont fixées par un arrêté préfectoral. Jusqu'à trois applications par an peuvent être obligatoires. En viticulture biologique, l'ensemble des applications sont réalisées au stade larvaire, les périodes de traitement sont donc différentes de celles de la viticulture conventionnelle. En règle générale, les dates de traitement AB correspondent au programme suivant :

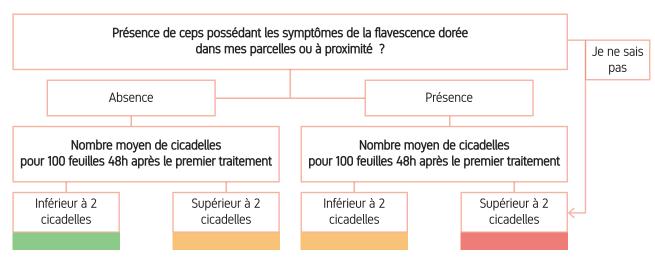
1^{er} traitement Première dizaine de juin

2º traitement Deuxième dizaine de juin **3º traitement** Troisième dizaine de juin

Les dates précises sont diffusées via l'avis de traitement disponible notamment en mairie, dans les bulletins phytosanitaires, ou sur le site de la DRAAF.

* Attention, l'efficacité des produits à base d'huile essentielle d'orange douce n'est pas prouvée sur les cicadelles de la flavescence dorée. Ces produits ne peuvent donc pas être utilisés dans le cadre de la lutte obligatoire contre la flavescence dorée.

LA FLAVESCENCE DORÉE EST-ELLE UN FREIN À MA CONDUITE EN AB?



- Pas de frein majeur mais restez attentif.
- Soyez vigilant, notamment à la qualité de pulvérisation si présence de cicadelles après traitement.
- Attention, prise de risques importante!

